



TARIFICATION DES SERVICES RESTAURATION ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

RESTAURATION SCOLAIRE

- Enfants : 3,80 € le repas
- Adultes : 6,70 € le repas

Une tarification sociale !

Pour les familles nombreuses, pour celles rencontrant des difficultés financières pour assumer le règlement de leurs factures de cantine, des aménagements tarifaires peuvent leur être accordés avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune. Pour ce faire, elles doivent retirer au secrétariat de la Mairie, l'imprimé de demande, le renseigner et le retourner en Mairie accompagné des justificatifs des revenus et charges des 3 derniers mois. L'instruction des demandes est faite dans la plus stricte confidentialité ; la prise en charge pouvant aller jusqu'à la totalité du montant des repas sur un temps donné.

Cette tarification sociale est préférée à celle prenant en compte le revenu fiscal de référence de l'année N- 1 (revenus de 2024) qui ne reflète pas la situation actuelle des familles.

Nous insistons auprès des familles pouvant être en difficulté, n'hésitez-pas à vous rapprocher de la Mairie, la confidentialité de votre démarche vous est assurée.

GARDERIE

- 1- (Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) :
Forfait matin 1,60 €
- 2- Forfait soir (goûter compris) : De 16h à 16h30 (goûter inclus)..... 1,00 €
De 16h à 17h30..... 3,10 €
De 16h à 18h30..... 3,70 €
- 3- Mercredi avec classe (repas non compris mais goûter compris) :
De 13h00 à 16h30..... 3,40 €
De 12h45 à 18h30..... 9,00 €
- 4- Droit d'inscription des enfants hors commune 14 € par trimestre

6- En cas de non-respect des horaires de fermeture (18h30) et au-delà d'un quart d'heure de retard, il sera facturé un supplément correspondant à une heure de rémunération d'une gardienne payée au SMIC, majorée des charges sociales, l'ensemble forfaitisé à 20 € l'heure pour l'année scolaire 2026/2027.

Rappel des horaires des Garderies Élémentaire et Maternelle	
	ÉLÉMENTAIRE et MATERNELLE
LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI	de 7h30 à 8h35 de 16h00 à 18h30
MERCREDI MATIN	de 7h30 à 8h35
MERCREDI APRÈS-MIDI	de 13h00 à 18 h 30

Il est rappelé que le départ des enfants des garderies ne peut avoir lieu qu'après le goûter pris, c'est-à-dire **pas avant 16h30**

Le mercredi, **pas avant 12h45** (fin du repas au restaurant scolaire)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires.

Il n'y a pas de garderie pendant les vacances scolaires. L'accueil des enfants peut alors être assuré par le Centre de Loisirs des ROCHES-PREMARIE géré par l'ARANTELE.

Les parents intéressés doivent s'adresser à cette association au numéro de téléphone suivant : **05-49-42-05-74.**